

Août 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent douzième session

Rome, 5-9 novembre 2012

MISE À JOUR DU PLAN DE TRAVAIL INDICATIF À ÉVOLUTION CONTINUE RELATIF À L'ÉVALUATION DES STRATÉGIES ET DU PROGRAMME 2012-2014

Résumé

- Un plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du Programme (PC 108/4) a été présenté au Comité du Programme en octobre 2011. Le Comité, qui n'avait pas accordé à cette occasion de priorités pour toute la période considérée par le document (2012-2014), a donc demandé qu'un autre plan de travail à évolution continue lui soit soumis pour examen en automne 2012, afin qu'il puisse faire le bilan des activités achevées et donner son opinion sur les évaluations prioritaires qui devraient démarrer en 2013 et 2014, notamment les évaluations des activités de secours d'urgence et de relèvement.
- Le présent document donne également la liste des évaluations qui seront achevées et examinées par le Comité du Programme à partir de novembre 2012, ainsi que les évaluations en cours qu'il est prévu de présenter en 2013.
- Le document propose également de ne communiquer au Comité que les résumés des documents d'évaluation qu'il examine, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité et de faire des économies. Les rapports complets, notamment les annexes, continueront d'être publiés sur le site internet du Service de l'évaluation de la FAO.

Action demandée au Comité du Programme

- Le Comité est invité à donner son opinion sur les thèmes prioritaires des principales évaluations pour la période 2012-2014. Le Comité peut proposer d'autres thèmes qu'il considère importants pour la période actuelle ou future.
- Le Comité est aussi invité à approuver la proposition selon laquelle seuls les résumés des rapports d'évaluation qu'il examine lui seront communiqués.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

Introduction

1. À sa cent huitième session en octobre 2011, le Comité du Programme a examiné le plan de travail à évolution continue du Bureau de l'évaluation pour la période 2012-2014¹. Le Comité du Programme a arrêté les évaluations qui devaient démarrer en 2012 ainsi que les deux évaluations (couvrant les bureaux régionaux et sous-régionaux en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique) qui commenceront en 2013. Cependant, comme le nombre d'évaluations supplémentaires qui devraient, selon le rapport du Comité du Programme (voir Annexe I)², commencer en 2013 est supérieur à celui qui peut être produit avec les ressources disponibles, le Comité a décidé de revoir les priorités concernant ces évaluations à sa cent douzième session.
2. Depuis la présentation en 2011 du plan à évolution continue, les évaluations énumérées ci-dessous, qui étaient en cours de réalisation ou devaient commencer en priorité en 2012-2013, ont été achevées et seront présentées au Comité pour examen à sa prochaine session en novembre:
 - 1) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de régimes fonciers et droits applicables à la terre et aux autres ressources naturelles et sur la question de l'accès (PC 110/4);
 - 2) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques alimentaires et agricoles (PC 110/5);
 - 3) Évaluation de l'intervention menée par la FAO en réponse aux inondations de juillet 2010 au Pakistan (PC 110/6);
 - 4) Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts (PC 112/3);
 - 5) Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (PC 112/4).
3. Un rapport sur les évaluations par pays a été aussi présenté et examiné par le Comité: Efficacité de la FAO au niveau des pays: synthèse des évaluations effectuées dans les pays bénéficiant de grands programmes de secours d'urgence et de relèvement (Éthiopie, Zimbabwe et Haïti) (PC 110/7).
4. Par ailleurs, les évaluations suivantes sont en cours de réalisation et leurs conclusions seront communiquées au Comité du Programme lors de ses sessions en mars et octobre 2013.
 - a) Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans les investissements pour la sécurité alimentaire (mars 2013);
 - b) Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (mars 2013);
 - c) Évaluation des activités de la FAO dans la réduction des risques de catastrophe en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes (octobre 2013);
 - d) Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique (octobre 2013).

A. PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ÉVALUATIONS

Critères de sélection des évaluations

5. La présente liste reflète les débats qui ont eu lieu à la cent huitième session, et les propositions d'évaluations que le Comité n'avait pas considérées à l'époque comme prioritaires ont été exclues. Cette liste a été ensuite examinée par la Direction générale de la FAO et par le Comité d'évaluation (interne).
6. À sa cent huitième session, le Comité a accordé la plus haute priorité à l'achèvement des évaluations des structures décentralisées de la FAO et décidé qu'elles devraient suivre la même

¹ PC 108/4.

² CL 143/7.

méthodologie que celle qui avait été utilisée dans l'Évaluation pour le Proche-Orient et qu'il avait examinée à sa cent sixième session en mars 2011. Le cycle s'achèvera avec les évaluations des structures décentralisées en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, que le Comité a décidé de réaliser en 2013 et qui seront la priorité principale du programme de travail.

7. Outre les deux évaluations des structures décentralisées déjà approuvées, le Bureau de l'évaluation pourrait aussi lancer à partir de 2013 une ou deux des évaluations suivantes sur des thèmes qui ont été retenus par le Comité du Programme lorsqu'il a examiné le plan de travail en 2011. Les thèmes concernant les évaluations des activités de secours d'urgence et de relèvement pourraient également être traités.

8. Activités de la FAO relatives à l'intensification durable de la production végétale (y compris la petite agriculture et les biotechnologies): les changements de structure de la production agricole qui se sont produits au cours de ces dix dernières années sont dus en grande partie à l'évolution des comportements alimentaires. Ces changements s'accroîtront sous l'effet de la croissance continue de la demande alimentaire et leur impact se traduira par une intensification de la production, une diversification des cultures et une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources. Il est opportun d'évaluer d'une manière approfondie les domaines d'activité traditionnels de la FAO visant à apporter une réponse à ces problèmes. La dernière évaluation de ses activités dans le domaine de la production agricole remonte à 2003³. En examinant la proposition d'un programme d'évaluations en 2012, le Comité du Programme a approuvé la présente évaluation et demandé de mettre un accent particulier sur les petites exploitations agricoles et les biotechnologies.

9. Activités et rôle de la FAO relatifs à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments: aucune évaluation approfondie n'a été réalisée depuis 2002 concernant l'aide apportée par la FAO aux gouvernements pour qu'ils puissent établir des institutions capables de mettre en œuvre des politiques et des réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Il s'agit cependant d'un domaine d'activité important de l'Organisation qui fait l'objet d'une demande croissante des États Membres à cause des risques potentiels et des préoccupations accrues du grand public. L'évaluation portera sur les activités de la FAO relatives à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en mettant l'accent sur le renforcement des capacités.

*Évaluations des activités de secours d'urgence et de relèvement
qui pourraient démarrer en 2013*

10. **Évaluation des activités de la FAO dans les périodes de transition d'après crise: examiner les efforts faits par la FAO pour améliorer les périodes de transition, c'est aller au-delà des activités d'urgence.** Institution spécialisée disposant de compétences techniques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO fait la liaison entre les interventions d'urgence et les activités de développement et a pour mission de fournir son expertise en vue d'aider les populations vulnérables, qui sont de plus en plus menacées dans le monde. Dans ce but, l'Organisation a adopté une double approche visant à organiser des interventions d'urgence contre la faim tout en planifiant le développement agricole à plus long terme. Aux fins de la présente évaluation, on entendra par transition: a) la stabilisation des institutions et le renforcement de leurs capacités, l'objectif étant, à terme, de transférer la responsabilité des programmes aux pays; b) l'adoption de systèmes de fourniture de services axés sur la demande et non plus sur l'offre, dans le cadre d'une vision élargie englobant l'amélioration des moyens d'existence des ruraux et le transfert des responsabilités, et c) l'abandon progressif des interventions fondées sur des principes humanitaires, des besoins et des outils de planifications, en faveur des acteurs et des processus accordant la priorité au développement. L'évaluation examinera la validité et l'utilité des outils et des approches élaborés par la FAO pour faciliter la phase de transition d'après crise. La présente évaluation, qui devait à l'origine démarrer en 2012, a été reportée en 2013 à cause de la priorité donnée à une évaluation pour la Somalie.

11. **Évaluation des activités de la FAO relatives à la réduction des risques de catastrophe en Afrique.** Cette évaluation fait partie d'une série d'évaluations portant sur les activités de la FAO relatives à la réduction des risques de catastrophe, les premières ayant été réalisées pour l'Amérique

³ PC 90/3 a).

latine et l'Asie. Dans la plupart des régions d'Afrique, les pays sont confrontés à des catastrophes récurrentes parmi lesquelles la sécheresse, les recrudescences d'acridiens et les inondations. Le niveau d'insécurité alimentaire y est par conséquent très élevé. Pourtant, ces dernières années, certaines régions n'ont pas fait l'objet d'une attention aussi soutenue que d'autres. L'évaluation portera sur la pertinence, les priorités, les rôles et l'impact des activités de la FAO en Afrique, et sur la mesure à laquelle la FAO intègre les questions de réduction des risques de catastrophes dans sa coopération avec les pays. Elle ciblera également les arrangements internes ainsi que les partenariats avec d'autres organisations régionales.

Proposition d'évaluations qui pourraient démarrer en 2014

12. Il est recommandé au Comité d'accorder la priorité à trois ou quatre thèmes figurant dans la liste ci-dessous pour les évaluations qui commenceront en 2014. Les thèmes concernant les évaluations des activités d'urgence et de relèvement pourraient aussi être traités.

13. **Activités de la FAO concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.** Ce thème a été suggéré par le Comité du Programme à sa centième session. La FAO a contribué dans le passé au débat concernant les questions liées au changement climatique, mais ce n'est que dans le contexte du nouveau Cadre stratégique 2010-2019 et du Plan à moyen terme 2010-2013 que l'Organisation a structuré ses activités dans ce domaine. En juin 2011, la FAO a lancé FAO-Adapt, un programme-cadre qui propose, à l'échelle de l'Organisation, des directives générales, des principes, des thèmes prioritaires et des mesures en matière d'adaptation climatique, tout en apportant un appui à la mise en œuvre des activités de la FAO en la matière. En outre, les résultats de la Conférence sur le climat, qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, et ceux de Rio+20 en 2012, ont changé le contexte dans lequel la FAO conduit ses activités dans ce domaine. Il a été prévu de commencer cette évaluation en 2013, mais les engagements importants pris par la FAO lors de Rio+20 et la nécessité de rassembler suffisamment de données probantes pour tirer des conclusions suggèrent que cette évaluation sera plus utile si elle commence un peu plus tard, c'est-à-dire en 2014.

14. **Programme de coopération technique (PCT).** Le dernier examen approfondi du PCT remonte à 2004-2005. Le Comité du Programme a déclaré à sa quatre-vingt-treizième session en mai 2005 que le Programme devrait faire l'objet d'une évaluation indépendante tous les six à huit ans. Dans le cadre du Plan d'action immédiate (PAI), les ressources du PCT ont été allouées aux régions placées sous l'autorité des représentants régionaux, sauf celles qui ont été conservées au Siège pour les projets interrégionaux et de secours d'urgence. Il serait opportun de réaliser l'évaluation du PCT lorsque les nouveaux mécanismes seront en place pendant un certain temps. En outre, les processus visant à réaliser des évaluations en aval des projets du PCT n'ont été mis en place qu'à la mi-2012 et il serait utile pour l'évaluation de les examiner également. Il est donc proposé de ne pas démarrer cette évaluation avant 2014.

15. **Activités de la FAO relatives aux ressources génétiques.** Répondre à la demande changeante et croissante de denrées alimentaires en utilisant durablement des ressources phyto et zoogénétiques tout en respectant la biodiversité est un défi qui présente plusieurs aspects interdépendants. La nature multidimensionnelle des ressources génétiques apparaît dans les activités que conduit l'Organisation dans ce domaine et qui contribuent en particulier aux objectifs stratégiques A, B et C. L'évaluation portera sur les activités liées aux politiques et au renforcement des capacités concernant la gestion des ressources génétiques aquatiques, animales, végétales et forestières ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

16. **Rôle de la FAO dans la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles.** Comme l'EEL le précise: « La FAO a pour tâche principale de veiller à ce que les connaissances mondiales sur l'agriculture et l'alimentation soient mises à la disposition de ceux qui en ont besoin, en temps utile et sous une forme qui soit accessible et utilisable. » Suite à la recommandation de l'EEL, la FAO a adopté une approche intégrée de la production, de la gestion, du partage, de la communication et du transfert des connaissances et des informations liées à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles. L'évaluation portera sur les rôles multiples joués par la FAO dans la gestion des connaissances. Compte tenu de la nature intersectorielle de ce thème, l'évaluation visera également l'efficacité des structures institutionnelles mises en place pour

jouer ces rôles. La diffusion des connaissances étant un thème abordé dans les évaluations thématiques et par pays, il s'agira pour l'essentiel d'une méta-évaluation qui tirera des enseignements des évaluations précédentes et sera complétée le cas échéant par d'autres études qui pourraient s'avérer nécessaires. Cette approche devrait être plus efficace et moins coûteuse.

*Évaluations des activités de secours d'urgence et de relèvement
qui pourraient démarrer en 2014*

17. **Évaluation conjointe PAM/FAO du pôle commun sur la sécurité alimentaire.** Afin d'améliorer la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire lors des crises humanitaires, les institutions de l'ONU spécialisées dans l'alimentation, c'est-à-dire la FAO et le PAM, ont lancé en avril 2011 une plateforme axée sur la sécurité alimentaire. Des pôles sur la sécurité alimentaire contribuent déjà à la coordination de ces interventions dans plus de 25 pays qui ont été touchés par des catastrophes naturelles à grande échelle, des conflits ou des crises prolongées. Le pôle sur la sécurité alimentaire, dirigé par les deux organisations, est chargé d'appuyer les initiatives lancées par les pays pour élaborer des outils et des lignes directrices visant à améliorer la coordination dans ce domaine, de parer aux insuffisances de ressources humaines dans les situations d'urgence extrême, de renforcer les capacités et la formation, de gérer les connaissances et de faire connaître les interventions axées sur la sécurité alimentaire dans les pays qui font l'objet de secours d'urgence et au niveau mondial. Les bureaux d'évaluation des deux organisations ont décidé d'évaluer conjointement cette initiative commune ainsi que les résultats obtenus grâce à une meilleure coordination dans le domaine de la sécurité alimentaire. Compte tenu du temps nécessaire pour accumuler des données d'expérience et des données probantes, il est proposé de conduire cette évaluation à la fin de 2013, voire au début de 2014.

18. **Capacité et efficacité de la FAO en matière de systèmes d'évaluation, de ciblage, de suivi et d'établissement de rapports concernant les activités d'urgence et de gestion des risques de catastrophe visant les populations touchées.** Dans le domaine humanitaire, divers outils, principes, normes et approches sont utilisés pour mieux cibler les populations. Les systèmes d'évaluation, de ciblage, de suivi et d'établissement de rapports concernant les besoins et les moyens d'existence des populations touchées font partie des éléments importants de l'amélioration des résultats et de l'apprentissage. L'évaluation examinera également la manière dont la FAO met en œuvre et utilise une série d'outils et de cadres dans les activités qu'elle mène aux niveaux national, régional et mondial dans le but ultime d'améliorer l'incidence et la qualité de ses interventions. Dans la mesure du possible, l'évaluation s'intéressera aussi à la manière dont ces questions ont été traitées dans la nouvelle structure décentralisée des activités d'urgence et de relèvement.

Évaluations des pays

19. Comme susmentionné, un rapport de synthèse sur les évaluations des activités de la FAO dans les pays bénéficiant de grands programmes d'urgence et de relèvement (Éthiopie, Zimbabwe, Haïti) a été présenté au Comité en mai 2012. Conformément aux recommandations du Comité, les évaluations des pays sont désormais réalisées dans les pays à revenu intermédiaire. Une évaluation a été terminée au Sri Lanka tandis que celles réalisées en Arménie et au Viet Nam sont en cours et devraient être achevées au début de 2013. Une évaluation supplémentaire sera effectuée en 2013 dans un pays à revenu intermédiaire. Un rapport tirant les enseignements de toutes les évaluations des pays achevées à ce jour sera présenté au Comité du Programme au printemps 2014. Ce rapport sera complété par des propositions sur la manière de réaliser des évaluations de pays à l'avenir, qui tiendront compte des enseignements tirés, en matière de planification et de mise en œuvre, de l'utilisation des cadres de planification par pays élaborés à ce moment-là.

20. Un des plus grands programmes d'urgence et de relèvement de la FAO est exécuté en Somalie. Compte tenu de la taille et de la visibilité de ce programme et des besoins considérables de reddition de compte qui lui sont liés, le Bureau de l'évaluation a été invité par le Département de la coopération technique à réaliser cette évaluation en priorité en 2012, en utilisant le Fonds fiduciaire destiné à l'évaluation des projets d'urgence. Une évaluation des activités de la FAO en Afghanistan a

été réalisée en 2003 et notifiée au Comité du Programme⁴ dans le cadre d'un examen des activités de la FAO dans ce pays et des activités d'urgence et de relèvement en Afrique australe. Depuis, la FAO a poursuivi la mise en œuvre d'un grand programme d'urgence et de relèvement en Afghanistan. Si les conditions le permettent, il serait souhaitable de réaliser une autre évaluation en Afghanistan en 2013-2014, financée également par le Fonds fiduciaire destiné à l'évaluation des projets d'urgence.

B. Traduction et présentation des rapports d'évaluation

21. Le volume des documents liés aux évaluations présentés au Comité du Programme s'est considérablement accru au cours de ces dernières années, passant de 102 000 mots en 2007 à plus de 440 000 mots en 2012. Pour l'essentiel, cette augmentation s'explique par la longueur des rapports d'évaluation, due à la profondeur et à la complexité des thèmes couverts récemment, et par la nécessité de présenter une base de données probantes qui soit suffisamment complète pour que l'on puisse tirer des enseignements et formuler des recommandations. Les rapports d'évaluation sont très riches en informations, mais l'augmentation du volume des rapports constitue pour la direction de la FAO et les membres du Comité du Programme, qui sont chargés de l'examen de tous les documents, une charge de travail plus lourde. Elle représente également un coût de traduction supplémentaire.

22. Le Bureau de l'évaluation est conscient qu'il est souhaitable de limiter la longueur des rapports d'évaluation mais il n'oublie pas non plus qu'il faut présenter les informations nécessaires et ce conformément aux meilleures pratiques internationales d'évaluation, qui consistent notamment à élaborer une méthodologie d'évaluation, à limiter la portée de l'évaluation, à présenter des données comparables entre les évaluations, etc. Il faut par ailleurs, en particulier dans cette période de contraintes budgétaires, examiner toutes les possibilités d'économiser les ressources financières.

23. Il est donc proposé de ne traduire dans les langues de l'Organisation que les résumés des futurs rapports d'évaluation, le rapport complet étant publié dans la langue d'origine sur le site internet du Service d'évaluation de la FAO. Le Bureau de l'évaluation garantira la qualité et l'exhaustivité des résumés, ce qui permettra au Comité du Programme de les examiner et de les discuter dans les meilleures conditions. Dans la mesure où les économies à réaliser dépendent de la longueur des documents, qui peut être variable, il est difficile d'estimer avec précision le montant des économies qui pourraient être réalisées à l'avenir. Cependant, si l'on prend pour base les coûts de traduction des rapports d'évaluation produits pour le Comité du Programme en 2011 et 2012 et une réduction éventuelle de 80 pour cent du nombre de mots à traduire dans les principaux rapports d'évaluation, on peut estimer que les économies qui auraient pu être réalisées pour ces deux années seraient de l'ordre de 130 000 USD à 250 000 USD.

Action demandée au Comité du Programme

24. Le Comité est invité à donner son opinion sur les thèmes prioritaires des principales évaluations et à approuver le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour la période 2013-2014, sachant que le prochain examen du plan de travail à évolution continue aura lieu au printemps 2014. Il est également invité à indiquer quelles sont les évaluations des activités d'urgence et de relèvement qu'il souhaite examiner dans le cadre de ses sessions. Le Comité peut proposer d'autres thèmes qu'il considère importants pour la période actuelle ou future.

25. Le Comité est invité par ailleurs à approuver la proposition selon laquelle il ne recevra à l'avenir que des résumés complets des rapports d'évaluation qu'il doit examiner.

⁴ PC 92/6b).

Annexe I (extrait du rapport CL 143/7 de la cent huitième session du Comité du Programme)

Plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du Programme 2012-2014 (PC 108/4)

Le Comité a accordé la plus haute priorité à l'évaluation des structures décentralisées au niveau régional et a décidé que les évaluations correspondantes devraient suivre la même méthodologie et avoir le même intitulé que celle réalisée précédemment dans la région Proche-Orient. Il a estimé que ces évaluations devraient être notamment axées sur la manière dont les activités des structures régionales et sous-régionales s'intègrent au sein de la FAO et se coordonnent avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Le Comité a décidé que les évaluations suivraient le plan suivant:

Source de financement	Début de l'évaluation		
	2012	2013	2014
Ouvertures de crédits nettes	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Évaluation du rôle de la FAO dans la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles
	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour l'Asie et le Pacifique	
	Soutien de la FAO aux investissements dans l'agriculture	Activités de la FAO relatives à l'adaptation au changement climatique	
		Programme de coopération technique	
		Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité alimentaire des aliments	
		Activités de la FAO relatives aux ressources génétiques	
Fonds fiduciaire pour les secours d'urgence et le redressement	Activités de la FAO en matière de gestion des risques de catastrophe dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes	Évaluation conjointe PAM/FAO du pôle commun sur la sécurité alimentaire	
	Options/outils	Activités de la FAO	

Source de financement	Début de l'évaluation		
	2012	2013	2014
	durables concernant le relèvement	dans les pays vulnérables aux catastrophes naturelles - Sahel et corne de l'Afrique	
Financements mixtes - Évaluation de pays à revenu intermédiaire (au moins un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure)	Sri Lanka	À définir	
	À définir	À définir	